

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2017/4/page 6

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers	L'an deux mille dix sept
En exercice : 15	le 27 février à 20 h 30,
Présents : 13	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 22 février 2017	à la Mairie, sous la présidence de Brigitte CALVET, Maire.

PRÉSENTS : MM. ANDRÉ Christian, DIXON Eric, GRUDÉ Jean-Louis, IMART Thierry, LEMORTON Joël, STURMEL Philippe

Mmes: ANTHINIAC Laurence, DURU Sandra, DUCROS Lucie
LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary

Secrétaire : LEMORTON Joël.

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Brigitte CALVET
Bernard SANY procuration à Thierry IMART

Objet : Avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La grande agglomération toulousaine dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, est élaboré par le SMTC Tisséo.

Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégalement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, SITPRT) et les Personnes Publiques Associées (Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute Garonne, les communes, les Chambres consulaires, SNCF...). En février 2015, SMTC-Tisséo a décidé l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU actuel (2012). Il couvre un espace urbain et périurbain composé de 115 communes. Ainsi, le SMTC-Tisséo, compétent dans le domaine des transports en commun, se fait ambassadeur des politiques menées par les membres associés, compétents pour leur part dans le domaine des infrastructures routières, des lignes ferroviaires et routières de transport public, du déploiement du réseau cyclable, de l'accessibilité des cheminements piétons ou encore du stationnement, dont les projets sont intégrés, agrégés et mis en cohérence.

Le Projet Mobilités, porteur de la stratégie d'organisation de la mobilité dans la métropole toulousaine, permet de répondre aux besoins du territoire (500 000 nouveaux déplacements à satisfaire par jour à l'horizon 2025) selon les grands principes suivants:

- La mobilité : Organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue
- L'accessibilité : Répondre à la demande de déplacement liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.
- L'attractivité : Renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi.
- L'innovation : Anticiper la mobilité de demain afin que les usagers ne vivent plus leurs déplacements comme une contrainte mais comme une opportunité.

Trois grands axes sont portés par le Projet Mobilités :

Axe 1 : Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires.

- Actions : 3^{ème} ligne de métro - Doublement de capacité de la ligne A - Interconnexion ligne B et 3^{ème} ligne de métro entre Ramonville et l'INPT - Extension du réseau tramway - Téléphérique urbain sud - Déploiement du réseau Linéo...

Axe 2 : Maitriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun.

- Actions : Pactes urbains - Charte livraison - priorisation des actions sur les pôles d'emplois et les quartiers prioritaires...

Axe 3 : Mettre en œuvre un plan de circulation - stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant.

- Actions : Renforcement de l'utilisation de la voiture partagée - Electromobilité - hiérarchisation du réseau routier...

Par ce Projet mobilités, SMTC-Tisseo annonce apporter :

- Un réseau de transports en commun au plus près des usagers (de 30% à 60% des usagers concernés par le réseau structurant).
- Une meilleure accessibilité à l'emploi (de 35% à 70% des emplois desservis)
- Une accroche des différents territoires, une mise en réseau pour le bien être des usagers.
- Une optimisation des connexions, une complémentarité entre l'aéroport, le réseau ferroviaires, le réseau interurbain et le réseau urbain.
- Des apports sur la qualité de vie et l'environnement.
- La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans toute la chaîne des déplacements.

Lors du comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet mobilité 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des Personnes Publiques Associées. A ce titre, en application du Code des Transports, la mairie d'Aigrefeuille doit donner son avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au Projet Mobilité 2020-2025-2030, mais souhaite formuler les réserves suivantes sur le projet :

- Le Plan de Déplacement Urbains proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et l'habitat telles que définies dans le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).
- Le plan de financement reste très fragile et repose sur des hypothèses de ressources maximisées et des dépenses particulièrement faibles, rendant crédible une forte augmentation fiscale durant le mandat 2020-2026 ou une révision à la baisse du projet.
- Dans une révision intégrée des budgets de Toulouse Métropole et de Tisseo SMTC, l'encours de la dette serait doublé de 4 milliards d'euros en 2024, interdisant de fait tout investissement significatif nouveau, hors politique des transports, pour de nombreuses années.

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2017/4/page 8

- Les lignes de Transports A la Demande (TAD) semblent être les grandes oubliées dans ce projet, dans lequel elles sont peu évoquées et peu apparentes sur les cartes. Le TAD tient pourtant une place importante dans les communes de périphérie (seconde couronne) en particulier de l'Est Toulousain, plus rurales, telles qu'Aigrefeuille. Reliant des zones avec de faibles densités de population à la station de métro de Balma, ce moyen de transport réduit les flux de véhicules et est un réel outil pour des populations telles que les jeunes ou les personnes âgées isolées. Le Conseil Municipal espère vivement que les lignes de TAD qui desservent la commune seront maintenues et que leur évolution suivra le développement du village.
- Le Conseil Municipal souhaite que des études soient menées afin d'envisager que la troisième ligne de métro desserve le quartier Malepère sur Saint-Orens de Gameville. Cet important projet de développement urbain impactera fortement les flux de déplacements de l'est toulousain et en particulier les trajets des habitants des communes de seconde couronne comme Aigrefeuille. Une station à Malepère permettrait un accès plus rapide au métro pour les habitants de la commune.

Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de
la publication le 27 février 2017
Et de la réception en Préfecture le 28/02/2017
Le Maire,

Le Maire,

Signature
numérique de
Brigitte
CALVET
Date :
2017.02.28
11:40:50 +01'00'

